

ED 544 : INTER-MED

AVIS DE PRESENTATION DE TRAVAUX EN VUE DE L'OBTENTION DU DOCTORAT

Monsieur Christian ROLANDO soutiendra sa thèse le **16 avril 2021 à 15h00** à **Université de Perpignan Via Domitia 52 avenue Paul Alduy 66000 Perpignan**, *Salles à définir* un doctorat de l'Université de Perpignan Via Domitia, spécialité **Histoire du droit et des institutions**.

TITRE DE LA THESE : Étude comparative de l'évolution juridique de la relation médicale

RESUME : Il y a 4000 ans, en Mésopotamie, la médecine primitive se caractérise par une approche divine et magique. Le droit n'encadre pas la relation médicale, mais il est déjà présent. Le Code d'Hammourabi en est le vestige historique et juridique. Certains actes médicaux, comme la trépanation ou l'opération de la cataracte, sont attestés par les témoignages qui nous sont parvenus. La Grèce antique est marquée par l'apparition du médecin-philosophe. C'est à cette période que se préfigure une déontologie, avec le Serment d'Hippocrate. En Rome antique, la médecine est fortement dépréciée. C'est une médecine essentiellement domestique, pratiquée par les esclaves. Ceci n'empêchera pas le Royaume, puis l'Empire de mettre en place les premières structures sanitaires publiques : infirmeries et hôpitaux. L'époque romaine marque le passage d'une médecine instituante (privée) à une médecine instituée (officielle). La médecine contemporaine enfin. Au fond, rien n'a vraiment changé en matière de relation médicale. Elle oppose toujours un puissant (le médecin) et un souffrant (le malade). Le paternalisme médical est délaissé pour faire place à l'autonomie du patient. Le droit, par l'entremise de la dignité humaine, a permis un rééquilibrage des forces au sein du colloque singulier. L'étude montre que la relation médicale a peu évolué de l'antiquité à nos jours. Dans notre modernité, les fondements juridiques de la relation médicale sont semblables de par le monde civilisé. Il existe une unité des principes structurants de la relation médicale.

Directeur de thèse :

François-Pierre BLANC, Centre de recherche sur les Sociétés et Environnements en Méditerranée - Université de Perpignan Via Domitia

Laboratoire où la thèse a été préparée : Centre du Droit Economique et du Développement

Le jury sera composé de :

- M. François-Pierre BLANC, MCF, Université de Perpignan Via Domitia (**Directeur de thèse**)
- M. Alban MABA, Maître de conférences, Université de Perpignan Via Domitia (**CoDirecteur de these**)
- M. André CABANIS, Professeur des universités, Université de Toulouse 1 Capitole (**Examineur**)
- M. Éric WENZEL, Maître de conférences, Université d'Avignon (**Examineur**)